

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

METROPOLE Convertibles A (Compartiment de la SICAV METROPOLE FUNDS)

ISIN: FR0007083332

Cet OPCVM est géré par METROPOLE GESTION

Objectif et politique d'investissement

Le compartiment de classification « diversifié » a pour stratégie de sélectionner, dans la zone euro, les actions considérées comme décotées sous jacentes aux obligations convertibles ou assimilées directes ou reconstituées. Une fois ces sous-jacents choisis, la stratégie consistera à choisir soit leur obligation convertible existante ou échangeable ou d'autres obligations dont les caractéristiques font référence à des sous-jacents actions, soit, s'il n'en n'existe pas, à la reconstituer.

L'investissement en obligations convertibles reconstituées pourra être composé de produits monétaires (BTF, BMTN, BTAN et certificats de dépôt), d'obligations classiques d'Etat ou d'entreprise, d'options cotées sur les marchés européens et de futures sur les marchés actions européens. Le compartiment pourra acheter ou vendre des futures sur les marchés de taux européens afin d'ajuster au mieux la sensibilité globale du compartiment aux évolutions de taux d'intérêt ainsi qu'acheter ou vendre des futures sur les marchés d'actions européens afin d'ajuster au mieux la sensibilité globale du compartiment aux évolutions des marchés actions.

Le compartiment n'utilisera pas d'instruments dérivés spécifiques, tels que ceux négociés sur les marchés de gré à gré.

Lorsqu'il n'existe pas d'obligations convertibles, obligations échangeables ou autres obligations dont les caractéristiques font référence à des sous-jacents actions, de manière directe ou reconstituée, le compartiment

pourra investir jusqu'à 10% en actions directes principalement de l'Union Européenne, de la Suisse et de la Norvège.

Jusqu'à 10% de l'actif pourra être investi en obligations dont les caractéristiques font référence à des sous-jacents actions, de manière directe ou reconstituée principalement dans l'Union Européenne hors de la zone euro ainsi qu'en Suisse et en Norvège.

Jusqu'à 10% de l'actif pourra être investi en parts ou actions d'OPCVM y compris ceux gérés par METROPOLE Gestion.

Le compartiment a pour objectif d'obtenir, sur une période de 2 ans, une performance située entre celle des indices FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 Y et Euro Stoxx Large.

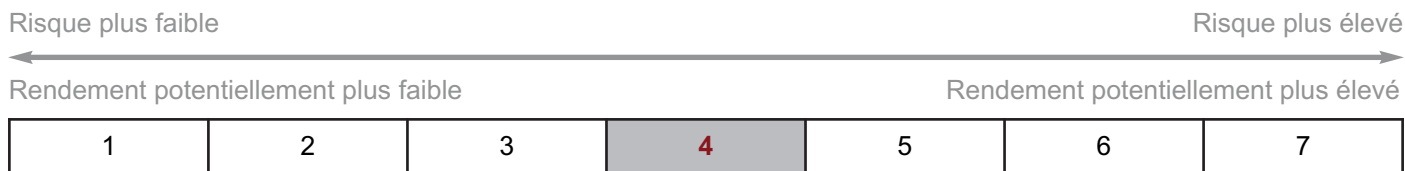
Le compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

La catégorie d'action A du compartiment capitalise ses revenus.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées en France chaque jour jusqu'à 12h (les ordres doivent être reçus à 10h en Allemagne) et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée en retenant les cours de bourse de clôture du jour même, soit à un cours inconnu.

La VL est disponible sur le site internet : www.metropolegestion.com.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque 4 du compartiment reflète une volatilité comprise entre 5% et 10%. Cet indicateur permet de mesurer le potentiel de performance attendu et le risque auquel l'investissement est exposé.

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie 1 ne signifie pas investissement sans risque. Le capital investi n'est pas garanti.

Risques non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : risque de dégradation de signature ou risque de défaut d'un émetteur.

Risque lié à l'utilisation de techniques liées aux instruments financiers à terme : l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus du compartiment.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	1,04%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

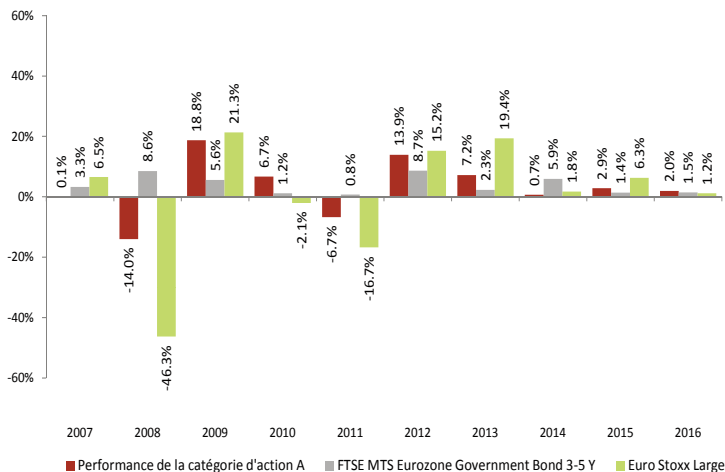
Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Les frais d'entrée et de sortie sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont basés sur les frais de l'exercice précédent clos le 30 décembre 2016. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre, il exclut les commissions de performance et les frais de transaction, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés le cas échéant par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre OPCVM.

Pour plus d'informations sur les frais veuillez vous référer au prospectus disponible sur le site internet : www.metropolegestion.com

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets inclus.

La performance de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 Y inclut l'intérêt couru et les coupons sont réinvestis avec effet immédiat.

En revanche, celle de l'Euro Stoxx Large ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Date de création du compartiment :

31 mars 2017

Date de création de la catégorie d'action A :

31 mars 2017

Le compartiment est issu de la fusion absorption du FCP METROPOLE Convertibles créé le 15 avril 2003. La part A créée le 15 avril 2003 devient la catégorie d'action A.

Devise de référence : euro

Informations pratiques

Le dépositaire de cet OPCVM est la Société Générale.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de METROPOLE Gestion 9, rue des Filles Saint-Thomas 75002 Paris.

Les détails de la politique de rémunération mise à jour, comprenant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sociaux sont calculés sont disponibles sur le site suivant : www.metropolegestion.com.

Une copie papier de la politique de rémunération mise à jour sera disponible gratuitement sur demande.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du compartiment peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de METROPOLE Gestion ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l'AMF.

METROPOLE Gestion est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **31 mars 2017**.